
Vos préférences en matière de durabilité

Vos préférences en matière de durabilité

S'intéresser à la durabilité d'un placement financier, c'est porter attention au fait que ses investissements contribuent à la protection de l'environnement, soutiennent le bien-être des personnes ou favorisent des entreprises gérées de façon responsable. Ces critères dits « extra-financiers » sont également appelés critères « ESG » pour Environmental, Social et Gouvernance. Ils peuvent être pris en compte afin de sélectionner les investissements les mieux positionnés pour répondre à vos attentes en matière d'ESG.

Conformément à la réglementation européenne, ces préférences peuvent s'exprimer autour de trois axes qui sont les suivants :

1.

Choisir des entreprises répondant à des objectifs durables, c'est-à-dire environnementaux, sociaux ou de bonne gestion de l'entreprise et qui l'expliquent de façon transparente et claire. Cette transparence est garantie par la réglementation SFDR (« Sustainable Finance Disclosure Regulation ») : le règlement européen sur la publication d'informations en matière de durabilité, imposant aux entreprises de publier des informations claires et transparentes sur la prise en compte de critères ESG dans leurs activités.

2.

Soutenir des activités qui contribuent de manière substantielle à un ou plusieurs objectifs environnementaux, comme par exemple les énergies propres ou l'économie circulaire. La Commission européenne a créé une liste officielle pour reconnaître ces activités : la « Taxinomie ».

3.

Soutenir des activités qui ne visent pas nécessairement à contribuer à un objectif durable mais qui veillent à limiter les incidences négatives sur la planète ou sur les personnes, par exemple la pollution ou le non-respect des droits de l'homme. Ces incidences sont suivies via le règlement européen SFDR relatif aux Principales incidences négatives (« PIN »).

Ce questionnaire nous aidera à mieux connaître vos attentes en matière de durabilité, afin de vous proposer des solutions d'investissement (services de conseils en investissement ou de gestion discrétionnaire) qui correspondent à vos valeurs et à vos objectifs.

Les données recueillies par la Banque permettront de déterminer vos préférences en matière de durabilité, préférences qui seront retenues pour le compte mentionné à la page suivante. La Banque considère ainsi que les données communiquées le sont d'un commun accord par tous les titulaires et intervenants sur le compte.

Votre conseiller est à votre entière disposition pour vous aider à remplir ce questionnaire, répondre à vos questions ou simplement échanger avec vous sur le sujet.

Les documents suivants sont également à disposition afin de vous aider dans cette complétude :

- Guide du questionnaire MiFID (disponible auprès de votre conseiller)
- Brochure ESG (disponible sur www.banquedeluxembourg.com ou auprès de votre conseiller)

Identification du compte

Intitulé du Compte

N° de Compte

ci-après le « **Compte** »

La fourniture de services de gestion de portefeuille ou de conseil en investissement au(x) titulaire(s) du Compte (ci-après le « **Client** ») exige l'existence d'une documentation complète et actuelle portant notamment sur ses(leurs) préférences en matière de durabilité en rapport avec le type spécifique de produit ou de service proposé ou demandé¹.

L'ensemble des données recueillies par la Banque de Luxembourg Succursale de Belgique (ci-après la « **Banque** ») déterminera les préférences ESG du Client (ci-après les « **Préférences ESG** »). Les Préférences ESG sont déterminées pour un compte particulier. Si le Client dispose de plusieurs comptes, la Banque pourra déterminer autant de Préférences ESG qu'il y a de comptes, les objectifs visés par le Client ou les caractéristiques des comptes pouvant varier selon les cas. Le Client s'engage à fournir les éléments nécessaires pour déterminer ses Préférences ESG de chaque compte.

1. Souhaitez-vous consacrer une partie de votre épargne à des investissements durables tenant compte d'aspects extra-financiers de type Environnementaux, Sociaux et/ou de Gouvernance d'entreprise (ESG) ?

Oui, je suis intéressé(e) par ce type d'investissements.

Non, je n'ai pas d'intérêt particulier pour ce genre d'investissement.

Si vous avez répondu « Non, je n'ai pas d'intérêt particulier pour ce genre d'investissement », merci de vous rendre directement à la dernière page de ce questionnaire.

2. Quelle proportion de votre portefeuille souhaitez-vous considérer dans le cadre de vos investissements durables ?

Minimum 10 % de mon portefeuille investi doit répondre à mes préférences exprimées.

Minimum 20 % de mon portefeuille investi doit répondre à mes préférences exprimées.

Minimum 40 % de mon portefeuille investi doit répondre à mes préférences exprimées.

Minimum 60 % de mon portefeuille investi doit répondre à mes préférences exprimées.

Minimum 80 % de mon portefeuille investi doit répondre à mes préférences exprimées.

La totalité (100 %) de mon portefeuille investi doit répondre à mes préférences exprimées.

¹ Notamment en vertu du RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ (UE) 2021/1253 DE LA COMMISSION du 21 avril 2021 et de la DIRECTIVE DÉLÉGUÉE (UE) 2021/1269 DE LA COMMISSION du 21 avril 2021

3. Concernant ces investissements durables, avez-vous des préférences spécifiques en la matière ?

Je ne souhaite pas exprimer de préférences spécifiques en la matière et souhaite m'appuyer sur la méthodologie de la Banque.

La méthodologie de la Banque est décrite et disponible dans le guide du questionnaire MiFID (disponible auprès de votre conseiller).

Je souhaite exprimer des préférences spécifiques en la matière, et ai une préférence notamment sur la(es) thématique(s) suivante(s) :

Environnement (énergies renouvelables, utilisation efficace des matières premières, etc.)

Social (lutte contre les inégalités et les discriminations, respect des droits de l'homme et des conditions de travail, etc.)

Gouvernance (prévention de la corruption, respect de l'éthique, etc.)

Selon vos préférences ci-dessus, certaines méthodologies ne sont pas applicables. Ces méthodologies sont identifiées via les questions suivantes (cf. « [Référentiel réglementaire ESG – Investissement durable](#) » pour le détail des méthodologies liées à chaque thématique).

Si vous avez répondu « Je souhaite m'appuyer sur la méthodologie de la Banque », merci de vous rendre directement à la dernière page de ce questionnaire.

Réponse à la question 4.a uniquement si à la question précédente, la/les réponse(s) « Environnement », et/ou « Social », et/ou « Gouvernance » a/ont été sélectionnées.

4.a. Souhaitez-vous investir dans des activités qui contribuent à un ou plusieurs objectifs de développements durables : environnementaux, sociaux et/ou de bonne gouvernance ?

Oui, ces investissements devraient être au moins de 5 % dans ce type d'activité.

Oui, ces investissements devraient être au moins de 20 % dans ce type d'activité.

Oui, ces investissements devraient être au moins de 50 % dans ce type d'activité.

Oui, ces investissements devraient être au moins de 75 % dans ce type d'activité.

(Cette réponse ne peut être cochée que seule)
Je souhaite m'appuyer sur la méthodologie de la Banque concernant la définition d'un % à considérer.

(Cette réponse ne peut être cochée que seule)
Je ne souhaite pas considérer ce type d'investissements.

Attention : cette définition permet de considérer une approche globale incluant aussi bien les aspects « sociaux » qu'environnementaux. La définition des activités répondant aux critères ci-dessus peut être interprétée différemment par les acteurs financiers. Plus d'explications sur l'approche appliquée par la Banque de Luxembourg sont disponibles dans le guide du questionnaire MiFID (disponible auprès de votre conseiller).

Réponse à la question 4.b. uniquement si à la question 3, la réponse « Environnement » a été sélectionnée.

- 4.b. La Taxinomie européenne définit un nombre limité d'activités considérées comme durables uniquement sur le plan environnemental. Souhaitez-vous que vos investissements comprennent une part minimale d'activités alignées avec cette Taxinomie ?

<input type="checkbox"/>	Oui, ces investissements devraient être au moins de 1 % dans ce type d'activité.
<input type="checkbox"/>	Oui, ces investissements devraient être au moins de 5 % dans ce type d'activité.
<input type="checkbox"/>	Oui, ces investissements devraient être au moins de 10 % dans ce type d'activité.
<input type="checkbox"/>	<i>(Cette réponse ne peut être cochée que seule)</i> Je souhaite m'appuyer sur la méthodologie de la Banque concernant la définition d'un % à considérer.
<input type="checkbox"/>	<i>(Cette réponse ne peut être cochée que seule)</i> Je ne souhaite pas considérer ce type d'investissements.

Attention : les critères d'alignement sur la Taxinomie sont très précis et exigeants. Comme les entreprises ne font que commencer à donner des informations à ce sujet, il est à prévoir que le pourcentage d'alignement soit, surtout au départ, très réduit, ce qui risque en conséquence, de réduire fortement les opportunités disponibles.

Répondre à la question 4.c. uniquement si à la question 3, la/les réponse(s) « Environnement » et/ou « Sociale » a/ont été sélectionnée(s).

- 4.c. Certaines entreprises peuvent générer des impacts négatifs importants sur l'environnement et/ou la société. Parmi les impacts négatifs suivants, lesquels souhaitez-vous limiter au sein de vos investissements ? (plusieurs réponses possibles)

<input type="checkbox"/>	Émissions de gaz à effet de serre
<input type="checkbox"/>	Menace de la biodiversité
<input type="checkbox"/>	Gestion précaire des eaux
<input type="checkbox"/>	Mauvaise gestion des déchets
<input type="checkbox"/>	Non-respect des normes sociales et relatives aux employés
<input type="checkbox"/>	<i>(Cette réponse ne peut être cochée que seule)</i> Je souhaite m'appuyer sur la méthodologie de la Banque concernant la définition d'un % à considérer.
<input type="checkbox"/>	<i>(Cette réponse ne peut être cochée que seule)</i> Je ne souhaite pas considérer ce type d'investissements.

La Banque exclura les investissements dans des activités qui présentent des impacts négatifs sur l'(es) enjeu(x) sélectionné(s).

Attention : l'identification des activités présentant des impacts négatifs sur un ou plusieurs des enjeux visés ci-dessus peut être différente entre les acteurs financiers. Plus d'explications sur l'approche appliquée par la Banque de Luxembourg sont disponibles dans le guide du questionnaire MIFID (disponible auprès de votre conseiller).

Traitement et protection des données personnelles

Les informations recueillies à l'aide du présent document peuvent être mises sur tout support et sont enregistrées par la Banque dans un fichier informatisé et traitées à des fins d'identification et de détermination du profil d'investisseur du Client dans le cadre de l'exécution des contrats et services signés par le Client ainsi qu'en vue de répondre à ses obligations réglementaires, notamment au regard de la législation en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et contre le financement du terrorisme ainsi que la législation applicable en matière d'investissement. Dans ce cadre, la Banque peut être amenée à vérifier l'authenticité des données fournies par le Client et à transférer ces données aux autorités publiques et aux juridictions compétentes. La Banque pourra conserver les données personnelles pour une durée n'excédant pas celle nécessaire au regard des finalités poursuivies par la Banque et suivant les modalités reprises dans les Conditions Générales de la Banque. Le Client et le Délégué déclarent avoir pris connaissance et accepter explicitement que leurs données personnelles soient traitées selon les modalités décrites dans la présente clause ainsi que dans les Conditions Générales de la Banque. Le Client et le Délégué bénéficient du droit de demander l'accès, la rectification, l'effacement et la portabilité de leurs données à caractère personnel, et de celui de s'opposer à leur traitement ou encore d'en demander une limitation.

Déclarations et informations légales

1. La Banque se fonde exclusivement sur les informations fournies par le Client et ne saurait être tenue responsable en cas d'informations inexactes, incomplètes ou non mises à jour par le Client, qui s'engage à informer la Banque de toute modification de ses préférences en matière de durabilité susceptible d'affecter les services d'investissement « conseils en investissement » et/ou « gestion discrétionnaire » fournis par la Banque.
2. Le(s) soussigné(s) déclare(nt) avoir communiqué les préférences en matière de durabilité du Client, ou le cas échéant celles de son délégué aux investissements, permettant de déterminer les Préférences ESG attachées au Compte. Ainsi, le Client déclare que la Banque ne doit tenir compte que des indications données dans ce questionnaire.
3. Si aucune information n'est transmise pour le Compte via ce questionnaire, le Client reconnaît et accepte que la Banque considèrera par défaut qu'il n'a aucune préférence en matière de durabilité.
4. Le Client est informé du fait qu'il peut modifier à tout moment ses préférences exprimées en matière de durabilité.
5. Le Client reconnaît avoir eu toutes les informations et explications nécessaires, en ce compris la brochure ESG, afin de remplir ce questionnaire, et comprendre les impacts de ses réponses sur les services d'investissement « conseils en investissement » et/ou « gestion discrétionnaire » fournis par la Banque.
6. Les réponses au présent document visent à permettre à la Banque d'identifier le profil extra-financier du Client et de déterminer ainsi ses préférences en matière de durabilité. Les préférences exprimées ne constituent pas une garantie de performance financière ni d'impact environnemental ou social spécifique. Le Client a conscience et accepte que l'expression de préférences en matière de durabilité peut restreindre la sélection des services ou instruments financiers susceptibles de lui être proposés.

Les préférences en matière de durabilité ne seront considérées que dans le cadre des services d'investissements « conseils en investissement » et/ou « gestion discrétionnaire », et conformément aux dispositions contractuelles applicables à la fourniture desdits services.

Le document « Vos préférences en matière de durabilité » complète l'ouverture du Compte, le Profil d'investisseur du Client, les Conditions Générales de la Banque acceptées par le Client ainsi que toute autre convention conclue entre la Banque et le Client et, à défaut d'information contraire, s'applique au Compte identifié dans ce document.

Fait en Belgique, à _____, le _____

Titulaire 1 / Représentant 1

Nom	<input type="text"/>	Signature
Nom d'époux(se)	<input type="text"/>	
Prénom(s)	<input type="text"/>	
Date	<input type="text"/>	

Titulaire 2 / Représentant 2

Nom	<input type="text"/>	Signature
Nom d'époux(se)	<input type="text"/>	
Prénom(s)	<input type="text"/>	
Date	<input type="text"/>	

Titulaire 3 / Représentant 3

Nom	<input type="text"/>	Signature
Nom d'époux(se)	<input type="text"/>	
Prénom(s)	<input type="text"/>	
Date	<input type="text"/>	

Titulaire 4 / Représentant 4

Nom	<input type="text"/>	Signature
Nom d'époux(se)	<input type="text"/>	
Prénom(s)	<input type="text"/>	
Date	<input type="text"/>	

Délégué aux investissements (MiFID) (si désigné par le client)

Nom	<input type="text"/>	Signature
Nom d'époux(se)	<input type="text"/>	
Prénom(s)	<input type="text"/>	
Date	<input type="text"/>	